

Contexte

La Commission Européenne a chargé son centre de recherche (Joint Research Center – JRC) d'étudier la possibilité de mettre en place des critères de sortie du statut de déchet pour les composts. Ces critères, prévus à l'article 6 de la Directive Cadre Déchet 2008/98/CE, permettront aux composts qui les respectent de ne plus être soumis aux réglementations applicables aux déchets de manière harmonisée dans toute l'Europe et pourraient avoir un impact sur les applications de la norme NFU 44051 aujourd'hui en vigueur en France.

Les premières discussions (mars 2011) ont mis en lumière la difficulté de comparer les systèmes des différents Etats Membres, notamment du fait de méthodes d'analyse très différentes. Afin de pouvoir baser l'établissement de critères sur des données comparables et fiables, le JRC a donc décidé de réaliser une importante étude paneuropéenne sur les composts et les digestats et vise notamment à évaluer leur qualité en fonction de l'origine de la matière organique.

Analyses

A cette fin les types de composts et de digestats suivants seront analysés.

Composts :

- Déchets verts ;
- Biodéchets collectés séparément ;
- Composts de boues de stations d'épuration ;
- Tri mécano-biologique sur ordures ménagères en mélange ;

Digestats :

- Biodéchets collectés séparément ;
- Fumier et cultures énergétiques ;
- Tri mécano-biologique sur ordures ménagères en mélange

Les analyses porteront également sur des paramètres nombreux afin d'avoir une vision exhaustive des polluants potentiellement présents :

- PCB, HAP, PCDD, PBDE ;
- Métaux lourds ;
- Pesticides ;
- Agent tensio-actifs ;
- Siloxanes...

Ces analyses seront toutes effectuées par le laboratoire du JRC selon les mêmes méthodes d'analyse.

ATTENTION : les sites souhaitant participer à cette étude doivent le faire savoir avant le 18 mai. (voir calendrier plus bas)
--

Procédure utilisée

- L'échantillonnage est effectué par le site selon la **norme EN 12579** pour les composts et d'autres méthodes (au choix) pour les digestats.
- Les conteneurs d'échantillonnage seront fournis par le JRC, qui prend également à sa charge l'organisation du transport des échantillons.

Le seul coût pour les installations sera le temps de personnel pour procéder aux échantillonnages et la préparation du conteneur.

Les sites participants seront géolocalisés et pourront éventuellement faire l'objet au cours du mois de juin 2011 de visites non annoncées de la part du JRC, qui procédera à ses propres échantillonnages.

Calendrier

- Tous les sites souhaitant participer doivent se faire connaître auprès de Mme Michela Ghiani (0039 0332 789 282 – michela.ghiani@jrc.ec.europa.eu) avant le **18 mai** et doivent lui préciser :
 - Les coordonnées d'un référent pour le site ;
 - Les heures d'accès au site (pour les visites non annoncées) et les personnes contacts ;
- Le JRC fera parvenir des conteneurs (4 x 1L) à chaque site participant **d'ici le 15 juin** ;
- Les échantillonnages doivent être réalisés et collectés avant le **30 juin 2011**.
L'échantillonnage nécessite également de remplir une fiche d'information (fournie avec les conteneurs) indiquant les conditions d'échantillonnage.
- **En parallèle** des scientifiques du JRC procéderont à des échantillonnages sur quelques sites sélectionnés **entre le 1^{er} et le 30 juin** ;
- Les premiers résultats seront connus au **15 septembre** ;
- L'ensemble des résultats sera communiqué au site et leur publication sera soumise à des accords bilatéraux qui seront établis avant le **15 avril 2012**.